



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 18-876
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 12-762
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE
LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

- 1.- Lors de la séance ordinaire 1^{er} octobre 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement 18-876 modifiant le Règlement 12-762 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ».
- 2- La modification vise à établir des règles d'après mandat pour certains fonctionnaires municipaux.
- 3.- Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière et toute personne intéressée peut y en prendre connaissance aux heures normales de bureau.
- 4.- Ledit règlements entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Sainte-Anne-des-Monts, le 3 octobre 2018

Me Sylvie Lepage, greffière